

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 12 h 15, le 19 décembre 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Est absent :

- M. le conseiller André Gignac, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2002-117

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 21 novembre 2002

Résolution n° C-2002-118

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 21 novembre 2002.

Adoptée

Rapport de la Commission de l'environnement au sujet du rejet animal et de l'industrie porcine

Résolution n° C-2002-119

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la Commission de l'environnement du 9 décembre 2002 concernant le dossier des porcheries et du rejet animal.

D'accepter les recommandations de la Commission soit :

- de réaliser de concert avec les responsables de l'aménagement des villes et des MRC du territoire, un règlement de contrôle intérimaire applicable aux zones agricoles permanentes. Ce règlement devra intégrer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement quant à la protection du territoire et des activités agricoles dans les zones agricoles permanentes définies en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- d'entamer, à cette fin, des discussions avec les MRC, les villes et les autres acteurs concernés par l'aménagement et le développement de la zone agricole de la CMQ.

De confier mandat à la Direction générale de la CMQ d'assurer le suivi de ces décisions.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2002
Responsable: Directeur général

Adoptée

Établissement du calendrier des rencontres du Conseil pour l'année 2003

Résolution n° C-2002-120

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2003, lesquelles se tiendront au siège social, à compter de 17 h.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2002
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Règlement sur l'établissement des quotes-parts

Résolution n° C-2002-121

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec.

Un versement non payé à échéance porte intérêt pour l'année 2003 au même taux que celui fixé pour l'année 2002, soit 10 %.

Référence: Mémoire du 10 décembre 2002
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Virement de crédits

Résolution n° C-2002-122

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'autoriser le virement au budget 2002 de la Communauté métropolitaine de Québec d'une somme de 27 500 \$ des contingences, à la catégorie « administration générale » (fonctions « conseil et comité exécutif ») pour 11 000 \$ et (fonction « commissions ») pour 16 500 \$.

Référence: Mémoire du 9 décembre 2002
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Début des travaux / Schéma métropolitain d'aménagement et élaboration de la vision stratégique

Résolution n° C-2002-123

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De commencer, conformément à l'article 121 de la loi régissant la CMQ, le processus d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement.

Référence: Mémoire du 12 décembre 2002
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de la CMQ sur le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Portneuf N° 254 relatif à sa zone agricole

Résolution n° C-2002-124

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De demander à monsieur André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, que soit modifié le règlement No 254 de la MRC de Portneuf afin que soit pris en compte les habitations, les immeubles protégés et éventuellement les périmètres d'urbanisation de la CMQ localisés à l'est de la zone agricole de la MRC de Portneuf, le tout pour les motifs mentionnés au mémoire et documents annexés du 6 décembre 2002 du coordonnateur à l'aménagement du territoire.

Référence: Mémoire du 6 décembre 2002
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (rive nord)

Résolution n° C-2002-125

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adjuger au groupe Tecsalt / Transfert environnement le mandat d'élaborer, sous la direction de la CMQ, le Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine Québec, excluant le territoire de la Ville de Lévis, pour la somme de 166 120 \$, TVQ et TPS en sus.

De former deux comités pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles :

- un comité aviseur composé d'élus provenant de la Ville de Québec (4) et des MRC (3), les instances concernées étant invitées à désigner leurs représentants.
- un comité technique composé de représentants de la Ville de Québec (3), des MRC (3) et du chargé de projet de la CMQ, les instances concernées étant invitées à désigner leurs représentants.

De demander au directeur général de la CMQ de s'adresser aux autorités concernées afin qu'elles désignent leurs représentants.

Référence: Mémoire du 11 décembre 2002
Certificat de
Trésorerie : CT-228
Responsable: Chargé de projet PGMR

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2002-126

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par monsieur Alain Lemaire conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 02-12 en date du 19 décembre 2002 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 20 novembre 2002 du directeur général de la municipalité de Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury transmettant copie de la résolution 307-02 du Conseil de la municipalité.
2. Lettre datée du 20 novembre 2002 du ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime accusant réception de la résolution C-2002-82 concernant l'appui aux Amis de l'autoroute 73/173.
3. Lettre datée du 2 décembre 2002 du directeur de cabinet adjoint du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution C-2002-108 concernant un avis de la CMQ sur le RCI de la MRC de Lotbinière.
4. Lettre datée du 2 décembre 2002 du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, sollicitant la présence du président de la CMQ au dévoilement public des orientations gouvernementales proposées en matière d'aménagement dans le territoire de la CMQ.

5. Avis d'intention de classement de biens culturels (monastère, archives, livres anciens et biens mobiliers des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, daté du 21 novembre, et accusé réception du secrétaire-trésorier de la CMQ.
6. Lettre du Secrétaire-trésorier de la MRC de La Côte-de-Beaupré transmettant une copie du règlement 128 ayant pour objet de modifier le «Règlement numéro 13» relatif au contrôle intérimaire de la MRC.
7. Lettre datée du 27 novembre 2002 du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, relative au projet de règlement du Gouvernement sur le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et notes (2) du 16 décembre 2002 du secrétaire-trésorier concernant le programme et les modifications du projet de loi n° 137 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.
8. Lettre du 19 décembre 2002 du ministre d'État aux Affaires municipales et transmettant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMQ.
9. Procès-verbal approuvé de la séance du Comité exécutif tenue le 21 novembre 2002.

Adoptée

Plan de gestion des matières résiduelles – Enfouissement de matières résiduelles à l'extérieur du territoire de la CMQ

Résolution n° C-2002-127

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par monsieur Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre en considération dans l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ le fait que des municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier (Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier, Shannon, Ville de Lac Saint-Joseph) enfouissent leurs matières résiduelles à l'extérieur du territoire de la CMQ.

De respecter les ententes contractuelles entre ces municipalités et les corporations les desservant en matière d'enfouissement, dans un contexte de recherche des solutions les plus avantageuses pour l'atteinte des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ.

Référence: Mémoire du 16 décembre 2002
Responsable: Chargé de projet PGMR

Adoptée

Consultation du BAPE sur la production porcine / Demande au BAPE et au Gouvernement du Québec de prendre en considération le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Résolution n° C-2002-128

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a débuté une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec;

ATTENDU QUE le BAPE entreprend l'étape d'une tournée régionale dans seize municipalités pour donner l'occasion aux citoyens de remettre en question les conditions particulières suivant lesquelles la production porcine se pratique dans leur milieu de vie ou se pratiquerait dans le contexte d'éventuels projets d'exploitation;

ATTENDU QUE dans le calendrier des villes visitées, le BAPE ne tiendra aucune consultation sur la production porcine sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QU'il convient de demander au Gouvernement et au BAPE de modifier le calendrier de consultation afin de tenir compte, dans sa consultation, du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Sur proposition de Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

De demander au BAPE ainsi qu'au Gouvernement du Québec de tenir, dans le cadre de la consultation du BAPE sur la production porcine, une consultation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de la Métropole ainsi qu'au BAPE.

Référence: Mémoire du 16 décembre 2002
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention du maire de la Ville de Lévis, monsieur Jean Garon, concernant la séance ordinaire du Conseil du 21 novembre et l'intervention d'une personne sur le bruit occasionné par la raffinerie Ultramar. Le bruit entendu par les gens de la rive nord proviendrait non pas des opérations de la raffinerie, mais des opérations de déchargement des bateaux à l'occasion du pompage du pétrole dans les soutes. Le bruit provenant de ce pompage pourrait, en certains cas, être incommodant. L'intervention sera communiquée à l'intervenante d'alors et une demande sera faite auprès de la compagnie Ultramar et des autorités du Port de Québec pour une intervention, selon leur niveau de responsabilités, pour contrer le bruit occasionné par ces opérations.

Intervention de monsieur Alain Lemaire concernant le bruit occasionné par les bateaux «cigare». Une intervention sera faite auprès des deux unions municipales (FQM et UMQ) pour leur demander d'intervenir auprès des gouvernements fédéral et provincial pour déterminer les niveaux de responsabilité et les interventions à effectuer pour s'assurer du respect par les usagers des bateaux de normes de bruit, de manière à ne pas incommoder la population.

Période de questions du public

Questions de monsieur Pierre Landry de Québec au sujet de l'enlèvement des fils à Saint-Laurent de l'Île-d'Orléans, du logo de la CMQ, de l'uniforme des policiers et finalement sur la population du territoire de la CMQ.

Intervention de monsieur Guy Lemelin concernant les réunions de la CMQ qui lui sont des plus intéressantes.

Levée de la séance

Résolution n° C-2002-129

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE